

DECHARGE SEJOUR GLISSE ADOS DU
16 AU 23 FEVRIER 2019
Chalet Le MELEZIN

Je soussigné Mme / Mr responsable de l'enfant autorise ce dernier à pratiquer le surf sans protection (genouillères, coudières, protections poignets) et décharge de toutes responsabilités la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Attention le casque, lui, reste obligatoire pour la pratique du ski ou du snowboard !

Date et Signature